



Compte rendu du conseil municipal

**Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE DIX NEUF

Le VINGT-NEUF AVRIL A VINGT HEURE TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 23 avril 2019

Affichage Mairie : mardi 23 avril 2019

| | | |
|-----------------------|-------------|----|
| Nombre de conseillers | En exercice | 23 |
| | Présents | 20 |
| | Votants | 23 |

PRESENTS : M. GUILLOT Jean Pierre, M. ROMAND Alain, M. THIVILLIER Alain, Mme DUVERNOIS Mireille, Mme LAVET Catherine, Mme CESAR Muriel, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean Charles, M. ROUX Jérémie, Mme LAPALUD Sylvie, Mme ROSAT Aurélie, M. DREVET Jean Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. BERRAT Jean Louis, M. MABILON Robert, Mme SARZIER Laurence, M. EVAUX Denis, Mme PINEDO Léonor, Mme VIVOT Laetitia, M. QUINCY Vincent

ABSENTS EXCUSES :

Mme PIERA Josiane a donné pouvoir à Mme TOURNIER Béatrice
M. COLDEFY Jean a donné pouvoir à M. BERRAT Jean Louis
Mme BARBET Janique a donné pouvoir à Mme CESAR Muriel

Ordre du Jour :

I - Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, désignation de M. ROUX Jérémie

II - Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

| N° | OBJET | ATTRIBUTAIRE | DATE DE DECISION | MONTANT € HT |
|---------|--|----------------------------------|------------------|--------------|
| 05/2019 | Mini camp- ALSH du 15 au 19 juillet 2019 | Espace Nature Evasion à Thoissey | 19/03/2019 | 3 000.00 € |
| 06/02 | Mini-camp- ALSH du 08 au 12 juillet 2019 | Cheval Bugey à Ceyzeriat | 16/04/2019 | 3 103.20 € |

III -Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 25 mars 2019

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir l'autorisation de verser une aide exceptionnelle à Madame Elodie EBERSOL dans le cadre de ses études et de son investissement en faveur de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour du présent conseil.

IV- Renouvellement bail commercial à destination d'alimentation générale :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Par délibération n° 037-2009 du 18 mai 2009, la commune de Dommartin a consentie à la SARL M. BANG UTILE un bail de 9 ans à compter du 21 juillet 2009 pour l'exploitation d'un commerce à destination d'alimentation générale, articles de bazar et articles de consommation courante, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Par délibération n° 23-2013 du Conseil Municipal du 13 mai 2013 un avenant a été mis en place concernant le montant de loyer.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider un nouveau bail commercial avec la SARL M. BANG UTILE dans les conditions suivantes :

- Destination de locaux inchangée
- Bail d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mai 2019
- Loyer annuel de 24 500 € HT
- Révision annuelle suivant l'indice des loyers commerciaux I.L.C publié par l'INSEE (Indice servant de référence au 4^{ème} trimestre 2018 = 114.06)
- 50% de l'impôt foncier et la totalité de la Taxe d'Ordures Ménagères à la charge de preneur
- Charge de la copropriété (partie locative) à la charge du preneur

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Décide de valider un nouveau bail commercial avec la SARL M. BANG UTILE dans les conditions citées précédemment

-Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail commercial

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

V- Demande de subvention au titre du Partenariat Territorial - Appel à projets 2019-2020 :

Rapporteur : Alain ROMAND

Le Département du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L.1111-10. 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande ».

Depuis la délibération n°004 du 22 avril 2016, le Département du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes et aux groupements de communes (EPCI, syndicat...) qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Partenariat Territorial pour le projet de réfection des façades de la Salle Polyvalente pour les montants prévisionnels suivants :

- Réfection des façades de la Salle Polyvalente - 217 000 € HT dont la première tranche (en 2019) s'élève à un montant prévisionnel de 84 000 € HT pour la réfection de la façade ouest
- Mission de maîtrise d'œuvre - 14 250 € HT

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Autorise Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention au titre du partenariat territorial pour le projet de réfection des façades de la Salle Polyvalente pour les montants prévisionnels suivants :

- Réfection des façades de la Salle Polyvalente - 217 000 € HT dont la première tranche (en 2019) s'élève à un montant prévisionnel de 84 000 € HT pour la réfection de la façade ouest
- Mission de maîtrise d'œuvre - 14 250 € HT

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

INVESTISSEMENTS

VI- travaux mise en place d'équipements de contrôle d'accès des bâtiments communaux :

Rapporteur : Alain ROMAND

Conformément aux délibérations n°14-2019 et 15-2019 les demandes, de Dotations d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) et de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) votées lors du précédent Conseil Municipal pour les projets indiqués ci-dessous ont été déposées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de voter à présent les travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à valider les devis des entreprises concernées :

- TELEGIL- pour un montant de 23 572 € HT - mise en place d'équipements de contrôle d'accès (Ancienne école, Association Paroissiale, Bibliothèque, Comité des fêtes, Crèche Enfant Do, Salle Malataverne, Service technique).
- SARL INSAFE PROTEC - pour un montant de 14 428 € HT contrôle d'accès + installation de 2 visiophones à l'école (1 sous le préau + 1 coté entrée maison médicale).

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Autorise les travaux cités précédemment et valide les devis des entreprises concernées :

- TELEGIL- pour un montant de 23 572 € HT - mise en place d'équipements de contrôle d'accès (Ancienne école, Association Paroissiale, Bibliothèque, Comité des fêtes, Crèche Enfant Do, Salle Malataverne, Service technique).
- SARL INSAFE PROTEC - pour un montant de 14 428 € HT contrôle d'accès + installation d'un visiophone à l'école.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

VII- Achat et pose de filets pare-ballons terrain de football :

Rapporteur : Alain ROMAND

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider l'achat et l'installation de filets pare-ballons sur le terrain de football du Complexe de Maligny, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de la STE AVANTI SPORT pour un montant de 6 874 € HT.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-Autorise l'achat et l'installation de filets pare-ballons sur le terrain de football du Complexe de Maligny

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la STE AVANTI SPORT pour un montant de 6 874 € HT

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

VIII- Recrutement saisonnier centre de loisirs- Les Z'anims à Dom

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le recrutement de 3 personnes en contrat temporaire pour les besoins saisonniers du centre de loisirs à raison de 10 heures par jour du 8 juillet au 2 août 2019 soit sous la forme d'un Contrat d'Engagement Educatif ou d'un Contrat à Durée Déterminée.

Pour : 23

Contre : 0
Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise** le recrutement de 3 personnes en contrat temporaire pour les besoins saisonniers du centre de loisirs à raison de 10 heures par jour du 8 juillet au 2 août 2019 soit sous la forme d'un Contrat d'Engagement Educatif ou d'un Contrat à Durée Déterminée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats et ses éventuels avenants
- Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

FINANCES :

IX- Tarifs mini-camps été centre de loisirs : Les Z'anims à Dom :

Rapporteur : Catherine LAVET

A la suite de la Commission Enfance du 29 avril 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter la contribution des familles pour les 2 mini-camps de juillet 2019 proposés par l'accueil de loisirs Les Z'anims a Dom.

Pour information, les camps se dérouleront :

- Complexe Equestre « Cheval Bugey » à CEYZERIAT du 8 au 12 juillet 2019.
- Espace Nature Evasion base de loisirs à THOISSEY du 15 au 19 juillet 2019.

La proposition de la commission enfance a été présentée en séance.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

-**Décide** que la contribution des familles sera la suivante :

- De 350 €/enfant pour le complexe Equestre « Cheval Bugey » à CEYZERIAT du 8 au 12 juillet 2019
- De 370 €/enfant pour l'Espace Nature Evasion base de loisirs à THOISSEY du 15 au 19 juillet 2019

-**Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

DÉBAT

X- Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône-Turdine : transfert de la compétence « Eau » aux Communauté de Communes :

Rapporteur : Jean-Pierre GUILLOT

Monsieur le Maire propose un temps d'échanges sur le sujet lié au transfert de la compétence « eau potable » aux Communauté de Communes prévu à compter du 1^{er} janvier 2020 conformément aux dispositions de la Loi NOTRe. Pour information le vote sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 03 juin.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la compétence « eau » est actuellement exercée de la manière suivante :

- La production relève de la compétence Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône-Turdine (SMEP Saône-Turdine), compétent aux termes de ses statuts pour « assurer ou améliorer l'alimentation en eau potable des collectivités membres », et « construire et gérer les Ouvrages généraux ressortissant à sa maîtrise d'ouvrage et éventuellement, et sur demande de celles-ci, à la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes ».
- La distribution relève de la compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues - SIEVA

XI-Attribution d'une aide exceptionnelle

Rapporteur : Laurence SARZIER

A la suite de la demande de la commission développement durable il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir octroyer une aide exceptionnelle de 150 € à madame Elodie EBERSOL. En effet, il s'agit de récompenser son investissement en continu en faveur de la commune en matière de développement durable depuis son implication lors de la journée verte des 5 et 6 octobre 2018 qu'elle valorise dans le cadre de son BTS.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame la conseillère,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide d'attribuer** d'une aide exceptionnelle d'un montant de 150 € à Elodie EBERSOL
- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision

Informations et questions diverses :

- Le point sur la Zone d'Activité des Grandes Terres sera reporté à l'occasion d'un prochain conseil municipal
- A la suite de la proposition de l'AMF- Solidaire de la restauration de Notre Dame de Paris, Mr le Maire reconnaît la formidable valeur de ce bâtiment dans notre patrimoine culturel néanmoins, il considère que l'aide à apporter est une démarche individuelle et qu'il ne revient pas à la commune de délibérer. Robert MABILON confirme ce point de vue
- Les travaux rue de Malataverne vont être terminés le 2 mai
- Pour information, la mairie invite le 23 mai à 19h l'ARAPED et le comité des fêtes pour les remercier de leur investissement pour la commune. Les membres du conseil municipal sont cordialement invités.

Prochaines dates des Conseils Municipaux les lundis :

- 03 juin Conseil Privé à 19h30
- 03 juin à 20h30
- 01 juillet à 19h30 + collation

Commissions communales :

- Commission de contrôle listes électorales le 2 mai à 19h00
- Commission d'appel d'offres : 17 juin à 20h00
- Commission enfance : le 28 mai à 20h00

Fin de la séance à 21h50

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT